

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDEEES 1238** Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Designer's Days.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention et l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Designer's Days ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Designer's Days, domiciliée 12, rue de Saint-Sabin à Paris 11<sup>e</sup>, relative à l'organisation de la manifestation des Designer's Days.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Designer's Days (n° SIMPA:17760). La présente subvention vient en complément d'une subvention de 25.000 euros, approuvée par délibération du Conseil de Paris en sa séance de septembre 2014 (délibération 2014 DDEEES 1050 - dossier 2014\_04743).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004 (VF 55003), du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2014 et suivants.

